

AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence Onagre du projet : n°2022-03-20x-00486 Référence de la demande : n°2022-00486-031-001

Dénomination du projet : IPEV-1151 ECOPATH

Lieu des opérations : -Région(s) : TAAF, Crozet, Saint Paul at Amsterdam

Bénéficiaire : BOULINIER Thierry - IPEV

MOTIVATION ou CONDITIONS

Circulation d'agents infectieux en subantarctique dans les populations de vertébrés coloniaux : surveillance, compréhension des processus et implications pour la gestion (IPEV ECOPATH 1151)

Ce projet aborde des questions d'ordres fondamental et appliqué, dont certaines figurent dans le cadre du Plan de gestion de la Réserve Naturelle des Terres Australes et du Plan National d'Action en faveur de l'Albatros d'Amsterdam.

Le projet porte sur l'écologie de la circulation d'agents infectieux en subantarctique dans les populations de vertébrés coloniaux, en abordant l'optimisation de la stratégie de surveillance sanitaire de la faune sauvage, la compréhension des processus en jeu et les implications pour la conservation de la biodiversité. Il nécessite pour cela la manipulation d'espèces protégées, des prélèvements d'espèces de mammifères introduites et d'invertébrés, des suivis éco-épidémiologiques et l'exploration des relations de cause à effet par des expérimentations (test de vaccination, réponse immunitaire).

Pour la prochaine campagne, plusieurs études seront mises en place, afin de répondre aux objectifs suivants :

- Acquérir une meilleure compréhension de la dynamique des interactions entre les agents infectieux (en particulier *Pasteurella multocida*, agent responsable du choléra aviaire) et la population d'albatros à bec jaune. Pour cela un protocole de suivi éco-épidémiologique et d'essai de vaccination est mis en place afin de comparer la survie et le statut immunitaire de différents groupes d'individus : 2 groupes témoins (l'un non-manipulé et l'autre placebo-non-vacciné) et 2 groupes traités (l'un vacciné et l'un issu de parents vaccinés).
- Obtenir des informations sur les processus responsables de la circulation d'agents infectieux au sein et entre populations de vertébrés coloniaux des zones subantarctiques, *via* l'étude d'espèces sentinelles et/ou potentiellement impliqués dans la dissémination d'agents infectieux :
 - 25 albatros à bec jaune pré-reproducteurs et/ou reproducteurs en échec seront suivis ; leurs déplacements seront comparés à ceux d'individus en succès de reproduction.
 - Sur l'Ile d'Amsterdam, les déplacements de 30 labbes subantarctiques seront comparés entre les individus se reproduisant dans la zone nord du Plateau des Tourbières (où se reproduit l'albatros d'Amsterdam) et ceux se reproduisant plus au sud.
 - De la même manière, il est prévu d'initier cette année, le déploiement de balises GPS sur 10 labbes subantarctiques de l'Ile de la Possession (Crozet), afin d'explorer la relation entre leurs déplacements et leur exposition à des agents pathogènes, l'intérêt étant de pouvoir comparer les résultats obtenus avec ceux de l'Ile Amsterdam.

MOTIVATION ou CONDITIONS

-Acquérir des informations sur les agents infectieux circulant dans les populations de vertébrés coloniaux des zones subantarctiques et les potentiels effets pathogènes de ces agents infectieux. En plus, il est prévu cette année, d'explorer une possible saisonnalité de l'exposition des Chionis aux agents infectieux (notamment *Pasteurella multocida*, retrouvée à une proportion non-négligeable chez cette espèce) et de pouvoir évaluer la persistance des taux d'anticorps lors de leur recapture.

-Développer de meilleure connaissance du fonctionnement de l'immunité des poussins d'oiseaux marins, afin notamment de pouvoir interpréter le résultat d'analyses sérologiques dans le cadre de suivis sanitaires et pour pouvoir envisager la vaccination comme méthode de gestion pour la conservation des populations. Cette étude, initiée en 2021 porte sur l'immunité maternelle chez le manchot royal.

Avis CEP:

Les bilans des campagnes antérieures ont été transmis, le dossier 2022-2023 déposé est complet.

Les demandes pour la campagne 2022-2023 sont semblables aux demandes de l'année précédente. Le suivi longitudinal du taux d'anticorps chez le chionis est nouveau et sera initié cette saison à Crozet.

AVIS FAVORABLE assorti des recommandations suivantes :

- Les manipulations des labbes subantarctiques sur le Plateau des Tourbières doivent se faire en concertation avec le projet IPEV-109 afin de limiter le nombre d'entrée dans la zone, et limiter le nombre d'individus manipulés sur lesquels des prises de sang doivent être effectuées ;
- Dans le cadre d'une capture d'oiseaux, l'utilisation d'une canne avec nœud coulant peut être utilisée uniquement si le mécanisme est équipé d'un arrêteur pour limiter l'étranglement de l'animal ;
- Les mesures de biosécurité doivent impérativement être mises en œuvre. Dans le cadre de l'étude menée sur la structuration spatiale des processus épidémiologiques, des échantillons sanguins et d'écouvillons seront réalisés sur un large éventail d'espèces hôtes et sur différentes colonies. Il est demandé dans le cadre de cette étude de mettre en place des mesures strictes de nettoyage et de désinfection du matériel et des vêtements avant toute manipulation d'individus ;
- Les manipulations des manchots royaux de la Baie du Marin doivent impérativement se faire en mutualisation avec le projet IPEV-119 afin de limiter le nombre de manipulations ;
- Les manipulations de pétrels à menton blanc doivent se faire en mutualisation avec le Projet IPEV-109 sur la colonie du Barrage ;
- A la fin de la réalisation des nécropsies, les cadavres de poussins et d'adultes doivent être laissés sur le site de découverte à disposition des charognards locaux ;
- L'impact estimé des études doit faire l'objet d'un rapport écrit, transmis aux TAAF en fin de saison.

Avis CNPN: Avis favorable aux conditions exposées dans l'avis du CEP quant à la mutualisation des programmes, des méthodes de capture et l'application stricte des protocoles de biosécurité.

Par délégation du Conseil national de la protection de la nature :
Nom et prénom du délégataire : Nyls de PRACONTAL

AVIS : Favorable []

Favorable sous conditions [X]

Défavorable []

Fait le : 30 mai 2022

Signature :